

Luxembourg, le 28 juin 2016

**Objet : Projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, le site « Carrière de Bettendorf – Schoofsbësch » sis sur le territoire de la commune de Bettendorf. (4649GKA)**

*Saisine : Ministre de l'Environnement  
(17 juin 2016)*

<b>AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE</b>
---------------------------------------

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet de déclarer le site « Carrière de Bettendorf – Schoofsbësch » situé sur le territoire de la commune de Bettendorf en tant que zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle.

Le projet de règlement grand-ducal sous avis trouve sa base légale dans la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles qui prévoit la création de zones protégées d'intérêt national soit sous forme de réserve naturelle soit sous forme de paysage protégé.

La réglementation des zones protégées d'intérêt national a pour finalité d'assurer soit la sauvegarde des habitats ainsi que de la faune et de la flore soit la sauvegarde du paysage ou le bien-être de la population. Les auteurs du projet de règlement grand-ducal sous avis expliquent dans l'exposé des motifs que le site de « Carrière de Bettendorf – Schoofsbësch » se distingue par une très grande diversité des espèces végétales ainsi que par son appréciation par la population en raison de sa valeur récréative et des cours d'initiation à l'écologie.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques à formuler et s'en tient à l'exposé des motifs qui explique clairement le cadre et les objectifs du projet de règlement grand-ducal sous avis.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

GKA/DJI